



« NOUS AVONS BESOIN DE CETTE ÉNERGIE COLLECTIVE POUR AVANCER »

La Convention citoyenne pour les quartiers populaires illustre la volonté de tous les élus lavallois de ne pas « *mettre la poussière sous le tapis* » mais bien plutôt de se pencher de façon différente sur le sujet, de prendre du recul par rapport aux politiques de la ville et leur technicité pour trouver de nouvelles solutions.

Même si nous travaillons beaucoup dans les quartiers, on ne sait pas tout et nous ne vivons pas la vie des habitants. Susciter la participation des habitants est ainsi l'une des marques de notre mandat et notamment donner la parole à ceux qui ne la prennent pas.

Les nombreux ateliers participatifs que nous avons menés dans les quartiers populaires de Laval en témoignent, qu'il s'agisse du projet du Grand Saint-Nicolas avec sa Ferme Urbaine, des réunions dans le cadre du renouvellement du contrat de ville avec l'Etat ou encore de projets comme la régie de quartier aux Fourches.

Les conventionnés nous apportent un regard neuf, une expérience concrète de la réalité de notre ville et des idées nouvelles qui vont enrichir le travail engagé.

Il est important pour nous d'éviter le décalage entre les attentes qui sont faites et la réalité des actions, qui prendront effet sur le moyen terme.

Optimiste pragmatique, je suis persuadé qu'avec cette Convention citoyenne nous allons pouvoir nourrir de façon simple, efficace et adaptée nos projets pour que les quartiers populaires prennent toute leur place dans la ville.

Florian Bercault
Maire de la Ville de Laval
Président de Laval Agglomération

QUARTIER POPULAIRE DE QUOI PARLE-T-ON ?

Au fil des années, plusieurs dénominations ont été utilisées pour désigner ces quartiers : cité, banlieue, quartier sensible, etc. Le terme quartier populaire est le plus utilisé depuis une décennie.

C'est le terme qui a été choisi pour le travail de la Convention citoyenne. Cette définition va au-delà de celle élaborée par l'Etat dans le cadre de la loi de 2014 sur les politiques de la ville. Selon ce texte, trois critères permettent de délimiter les quartiers nécessitant une attention particulière :

- ils doivent se situer dans une ville comptant plus de 10 000 habitants
- le quartier doit regrouper a minima 1 000 habitants
- le niveau de revenu moyen des habitants du quartier doit être significativement inférieur à celui du pays et de la ville concernée.

Trois quartiers dits prioritaires sont concernés à Laval :

- Les Fourches
- Kellerman
- Le Pavement-Charité-Mortier-Murat.

Pour sortir de cette définition parfois trop restrictive, sont également intégrés à la Convention citoyenne en qualité de "quartier populaire", une partie des quartiers de : Hilard, La Dacterie et Les Pommeraies.

LA QUESTION POSÉE A LA CONVENTION

Comment améliorer le quotidien des habitants des quartiers populaires pour permettre à chacun de choisir sa vie ?

TROIS SESSIONS DE TRAVAIL : RÉCIT DE LA CONVENTION

La première session s'est tenue les 19 et 20 avril

C'est avec un peu d'appréhension et beaucoup de curiosité que les participants se sont retrouvés pour la première fois le 19 avril au soir pour le lancement de la Convention citoyenne pour les quartiers populaires.

Après une animation qui a permis à chacun de faire connaissance, les conventionnés sont entrés dans le vif du sujet. Concentrés, impliqués, ils ont débuté leurs travaux dans une ambiance studieuse et ouverte. Comme en témoigne Franck, « *tous les gens qui participent sont dans la bienveillance. Tout se fait dans le respect même si les opinions sont très variées* ». Constat partagé par Annabelle qui évoque « *le kiff d'être avec des gens qui ont une autre histoire* ». Ces deux premiers jours passés ont ainsi permis le partage d'expériences personnelles, des échanges intenses et des débats constructifs auxquels tous ont apporté une contribution. Tout en étant parfois surpris, comme le raconte Christophe, de voir « *que les quartiers ont été sondés avant, cela donne une vue d'ensemble des problèmes soulevés* » ou, comme Franck de constater « *on est tous là parce qu'on l'a voulu, on est actif* ».

La deuxième session s'est tenue les 31 mai et 1er juin

Les participants à la Convention ont pu entendre et changer avec différents experts sur les thématiques retenues lors de la première session comme ayant un impact pour la vie dans les quartiers.

Malgré la quantité d'informations à découvrir, malgré un rythme soutenu, aucun des conventionnés n'a décroché et tous étaient prêts voire impatients de poursuivre. « *La suite sera belle dans tous les cas sur l'aspect du dialogue. Après, je me pose la question de comment le Manifeste sera présenté, dans les quartiers* » remarque Annabelle. Quant à Franck, il est confiant : « *je suis optimiste parce que tout viendra de nous. Le but, c'est de se frayer un chemin vers la solution la plus optimale.* » Même certitude pour Christophe, rassuré par la méthode : « *Après, pour l'écriture du Manifeste, on procédera par un vote.* »

Annabelle Monthé-Lopez, Franck Fardella et Christophe Prime sont les trois personnes qui ont été désignées par les conventionnés pour être leurs porte-paroles. Leur rôle est de représenter la Convention.

La troisième session s'est tenue les 21 et 22 juin

Le travail des participants à la Convention citoyenne pour les quartiers populaires s'est achevé lors de cette troisième et dernière session.

Les 21 et 22 juin, ils se sont réunis une troisième et dernière fois dans une ambiance studieuse et bienveillante. Le dernier jour s'est achevé par la rédaction du Manifeste, réunissant toutes leurs propositions d'actions. Après une présentation des constats et enjeux identifiés par les conventionnés, le Manifeste détaille 9 principes d'actions et 25 propositions autour des six thématiques travaillées lors de la session précédente. Il y en a près de 130 idées d'actions concrètes au total.

La restitution du Manifeste auprès des élus du conseil municipal

Ce mercredi 26 juin, le Manifeste a été officiellement remis aux élus municipaux, en présence de près de la moitié des participants à la Convention et de représentant du Comité des garants. Les conventionnés ont pu s'exprimer sur ce qu'ils ont vécu pendant ces moments intenses de participation citoyenne. « *J'ai découvert des gens formidables tout simplement, nous avons échangé dans une ambiance sympa* », a témoigné Jean-Pierre. « *C'est une réussite, un travail collectif* », a souligné Ousmane.

DES EXPERTS : POUR QUOI FAIRE ?

Pour éclairer les thématiques retenues, des experts ont été mobilisés tels que **Lise Bourdeau-Lepage Enseignant-chercheur géographe de l'urbain** ou **Marc Humbert Professeur émérite d'économie politique**, Vice-président de l'association des convivialistes. Leur rôle était d'apporter aux participants des informations sur les thèmes abordés : rappel historique, données chiffrées, acteurs mobilisables, réglementation, etc. Leur intervention a été sollicitée par les conventionnés eux-mêmes. Par exemple, si ces derniers avaient besoin de connaître le droit applicable à la protection de l'enfance, ils pouvaient demander l'intervention d'un juriste spécialisé. Les cabinets Vox Operatio et Missions publiques, chargés d'accompagner la démarche des conventionnés, ont ensuite dû trouver le bon expert par rapport à la question posée.

Deux conférences grand public ont été organisées en lien avec la Convention. **Jean-Louis Borloo, ancien ministre de la ville**, a partagé son regard sur 20 ans de renouvellement urbain. **Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat** a évoqué la politique de logement social au service de la mixité.

COMITÉ DES GARANTS: HÉLOÏSE ARHUR NOUS RACONTE

"Notre rôle en tant que membre du comité des garants est de s'assurer que chaque citoyen présent puisse s'exprimer. Nous avons également un rôle d'alerte auprès de l'équipe d'organisation sur ce point. Les 5 membres du comité des garants sont issus du Conseil des jeunes, du Conseil des sages, du Conseil de développement et du Conseil municipal (un élu de l'opposition et un élu de la majorité).

Notre rôle d'observateur consiste aussi à vérifier que la neutralité des débats soit respectée. Et nous rédigerons, à la fin des travaux, un rapport portant justement sur la façon dont s'est déroulée la Convention en termes de pluralité des expressions. Pour nous, au Conseil des jeunes qui voulons être actifs dans la ville, c'est très important d'être présent pour ce moment rare qu'est la Convention citoyenne. C'est impressionnant de voir toutes ces personnes rassemblées, mobilisées, qui s'expriment, donnent leur avis, font des propositions : c'est une expérience exceptionnelle."



ANNABELLE, L'UNE DES PORTE-PAROLES



Pour préserver la confidentialité et la sérénité des échanges à l'intérieur du groupe pendant toute la Convention, la parole s'est faite d'or. Trois porte-paroles ont été désignés par les membres de la Convention pour parler à la presse.

La question bien sentie, le témoignage efficace. Sans chercher à se mettre en avant par vantardise, Annabelle Monthé-Lopez fait partie de ceux qui marquent une assemblée. Alors, à l'heure où les participants à la Convention citoyenne se sont cherchés des porte-paroles pour répondre à la presse, le nom d'Annabelle est ressorti.

Animatrice pour la Confédération paysanne, la mère de famille de 39 ans porte un regard très bienveillant sur la Convention citoyenne. « Arriver avec son expérience, être nourri de données factuelles et donner nos préconisations, c'est top », souligne celle qui a d'emblée réfléchi à une liste de 25 idées quand elle a été invitée à y participer.

Attachée au quartier Saint-Nicolas où elle habite depuis une dizaine d'années, elle se félicite de la qualité des échanges. « C'est un kiff d'être avec des gens qui ont une autre histoire. » Elle n'oublie pas non plus tous les habitants qui se sont exprimés en amont de la Convention citoyenne et dont la parole orne la salle du conseil municipal lors des sessions de travail. « Ils sont là, on a une responsabilité vis-à-vis d'eux. »

